

COMMUNE DE LALINDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL

—

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LALINDE se sont réunis à 19 heures, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Maire le 20 mars 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – DIOT – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER

Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD

Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE

Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT

Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

Etaient absents : Mr BERAUD

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marc RICAUD

Madame la Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I – PRESENTATION ET VOTE DES CFU 2024 « COMPTE FINANCIER UNIQUE »

1- Délibération n° 25.03.27-01 – Compte Financier Unique Budget Principal

La commune de Lalinde en faisant le choix d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 dès 2024, a dès lors accepté la mise en œuvre du CFU Compte Financier Unique dès 2025 pour l'exercice 2024.

Ce document se substitue désormais au compte administratif (ordonnateur) et au compte de Gestion (comptable public) pour ne former qu'un document **commun**.

Les données comptables et financières de l'exercice du budget principal ont été comparées et vérifiées, il ne ressort aucune anomalie.

les crédits ouverts pour l'exercice comptable 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement (vote du Budget et décisions modificatives), sont les suivants :

- Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	3 504 481,31€uros
- Section d'investissement	
Dépenses et recettes	1 540 670,66€uros

Dans leur exécution :

- Section de fonctionnement	
- Dépenses	2 501 088,69€uros
- Recettes	3 056 795,32€uros
- Section d'investissement	
- Dépenses	383 738,64€uros
- Recettes	455 116,58€uros

I - Section de fonctionnement :**A - Recettes :**

CHAPITRE ET LIBELLE	2023	2024	variation
C002 Résultat reporté ou anticipé - (prévision BP)	277 356,47	565 010,11	
C013/77 Atténuations de charges et produits exceptionnels@	80 459,30	7 453,55	-90.74%
C042 Opérat° d'ordre de transferts entre sections*	19 282,70	28 348,00	47,02%
C70/75 Produits des services, du domaine, ventes div. et autres produits de gestion courante – prévision@	235 995,99	205 542,87	-12.09%
C73 Impôts et taxes@	2 010 820,38	2 081 458,75	3.51%
C74 Dotations et participations @	668 370,14	733 979,81	9.82%
C76 Produits financiers @	7,05	12,34	75.04%
TOTAL DES RECETTES	3 014 935,56	3 056 795,32	1.39%

*OO : opérations d'ordre

@ RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) 3 028 447,32€uros, sont des recettes qui correspondent à une véritable entrée d'argent pour la collectivité. On les différencie des opérations d'ordre (OO) qui ne sont qu'un jeu d'écritures interne au budget.

B – Dépenses :

CHAPITRE ET LIBELLE	2023	2024	variation
C011 Charges à caractère général*	759 384,34	822 648,10	8.33%
C012 Charges de personnel et frais assimilés*	1 514 778,48	1 434 224,67	-5.32%
C014 Atténuations de produits*	6 329,00	5 113,00	-19.21%
C023 Virement à la section d'investissement - prévision -	502 277,47	826 689,58	
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections@	41 813,97	34 408,90	-17.71%
C65 Autres charges de gestion courante*	193 093,07	191 955,43	-0.59%
C66 Charges financières*	14 308,09	12 738,59	-10.97%
C67 Charges exceptionnelles*	0	0	
TOTAL DES DEPENSES	2 529 706,95	2 501 088,69	-1.13%

*D.R.R. Dépenses Réelles de Fonctionnement

@ opérations d'ordre

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2 466 679,79€ correspondent à une véritable sortie d'argent pour la collectivité, contrairement aux opérations d'ordre.

II – section d'investissement**A – recettes :**

Les recettes d'investissement réalisées pour l'exercice s'élèvent à 455 116,58€

Elles se répartissent ainsi :

la part du fonds de compensation pour la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 23 107.31€, et concernent les investissements de 2022,

la part de la taxe d'aménagement pour 4 741,46€,

l'affectation en réserves pour 197 574,97€

les subventions sollicitées et attribuées par les différents financeurs que sont
l'Etat :

DETR Nouvelle Donne la rénovation du parc d'Eclairage public 10 853,92€

DETR Travaux de la Rue des Martyrs 106 163,12€

Le Conseil Départemental de la Dordogne

travaux de la rue des Martyrs 69 817,22€

l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Subvention schéma directeur de gestion des eaux pluviales 7 940,58€

La Région Nouvelle Aquitaine :

Appel à projets « Ruralités » 2019, projet numérique Mairie, solde de la subvention 509,20€

les amortissements des immobilisations 34408,90€

B – dépenses :

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 383 738,64€

Ces dernières se répartissent ainsi :

Dépenses d'équipements pour 275 014,46€

Dépenses financières - dette en capital pour 80 376,18€, le capital restant dû par la collectivité au 31 décembre 2024 s'élève à 783 966,45€. Pour information il est à noter la capacité de désendettement de la collectivité qui est évaluée à 3 années.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections 28 348,00€

Résultats de la section :

Recettes d'investissement	455 116,58€
Dépenses d'investissement	383 738,64€
Solde d'exécution positif de l'exercice	71 377,94€

RESULTATS FINANCIERS :

Fonctionnement			
	2022	2023	2024
Recettes	2 895 429,30	3 014 935,56	3 056 795,32
Dépenses	2 503 253,34	2 529 706,95	2 501 088,69
Résultat de l'exercice	392 175,96	485 228,61	555 706,63
Investissement			
	2022	2023	2024
Recettes	574 269,51	740 943,06	455 116,58
Dépenses	534 848,31	820 364,92	383 738,64
Résultat de l'exercice	39 421,20	-79 421,86	71 377,94

Madame la Maire quitte la séance, et le Conseil Municipal après avoir délibéré sans la présence de Madame la Maire, approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2024.

La note brève et synthétique de présentation du C.F.U. est consultable en ligne sur le site internet de la ville de Lalinde www.ville-lalinde.fr ; « rubrique Mairie – vie municipale – publications légales ».

2- Délibération n° 25.02.20-02 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par la collectivité au cours de l'année précédente, ce bilan devant par ailleurs être annexé au Compte Financier Unique de l'année correspondante.

Madame la Maire présente donc au Conseil Municipal le bilan des actes notariés signés au cours de l'année 2024.

I – ACQUISITION :

- **NEANT**

II – VENTE :

- **NEANT**

Le Conseil Municipal en prend acte.

1- Délibération n° 25.03.27-03 – Compte Financier Unique Budget Annexe Camping

La commune de Lalinde en faisant le choix d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 dès 2024, a dès lors accepté la mise en œuvre du CFU Compte Financier Unique dès 2025 pour l'exercice 2024.

Ce document se substitue désormais au compte administratif (ordonnateur) et au compte de Gestion (comptable public) pour ne former qu'un document **commun**.

Les données comptables et financières de l'exercice du budget annexe camping ont été comparées et vérifiées, il ne ressort aucune anomalie.

Pour rappel ce budget annexe, assujetti à la TVA, est autonome financièrement.

Sa principale activité concerne le Camping, et les recettes issues de ce budget sont les redevances diverses des usagers du service.

Les **crédits ouverts** pour l'exercice comptable 2024 (vote du Budget et décisions modificatives), sont les suivants :

- Section d'exploitation	
Dépenses et recettes	93 543,11€
- Section d'investissement	
Dépenses et recettes	60 256,08€

Dans leur exécution :

- Section d'exploitation	
Dépenses	46 249,83€
Recettes	38 334,01€

Soit un solde négatif en fin d'exercice de -7 915,82€

Cependant à noter l'excédent de fonctionnement reporté N-2 positif de 49 848,11€, ce qui portera un résultat de fonctionnement de 41 932,29€

- Section d'investissement	
Dépenses	21 136,45€
Recettes	16 796,44€

I - Section de fonctionnement :**A - Recettes**

RECETTES		REALISATION		
CHAPITRE ET LIBELLE		2022	2023	2024
C002	Résultat reporté ou anticipé - (prévision BP)	33 059,86	40 099,03	49 848,11
C042	Opérat° d'ordre de transferts entre sections	3 694,28	3 694,28	3 694,28
C70/75/77	Produits des services, du domaine, ventes divers	59 451,76	59 964,42	34 639,73
TOTAL DES RECETTES		63 146,04	63 658,70	38 334,01

Les recettes issues de ce service, sont les redevances diverses des usagers et sont encaissées au chapitre C70.

B – Dépenses

DEPENSES CHAPITRE ET LIBELLE	REALISATION		
	2022	2023	2024
C011 Charges à caractère général	14 511,89	10 612,43	14 258,51
C012 Charges de personnel et frais assimilés	24 644,01	25 765,21	14 721,01
C022 Dépenses imprévues - prévision -	1 000,00	1 000,00	154,00
C023 Virement à la section d'investissement - prévision -	17 827,05	27 062,33	31 964,52
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	15 939,34	16 822,62	16 796,44
C65 Autres charges de gestion courante	68,60	0,18	0,00
C66 Charges financières	942,17	709,18	473,87
TOTAL DES DEPENSES	56 106,01	53 909,62	46 249,83

II – Section d'investissement :

A - Recettes :

Les recettes d'investissement de ce budget annexe concernent les dotations aux amortissements, le solde d'exécution de la section reporté et le virement de la section d'exploitation.

B – Dépenses :

S'agissant des dépenses, ces dernières se sont réparties de la manière suivante :

- Remboursement de la dette en capital 17 442,17€ dont le remboursement anticipé de l'emprunt des sanitaires camping pour 9 845,67€uros.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections

Résultats financiers :

Fonctionnement			
	2022	2023	2024
Recettes	63 146,04€	63 658,70€	38 334,01€
Dépenses	56 106,87€	53 909,62€	46 249,83€
Résultat de l'exercice	7 039,17€	9 749,08€	-7 915,82€
Investissement			
	2022	2023	2024
Recettes	15 939,34€	16 822,62€	16 796,44€
Dépenses	27 079,40€	11 050,28€	21 136,45€
Résultat de l'exercice	-11 140,06€	5 772,34€	-4 340,01€

Le conseil Municipal par délibération n°24.12.12-03 clôturait le budget annexe camping au 1^{er} janvier 2025, avec mise à disposition au profit de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord ainsi que le transfert des résultats de clôture 2024 du budget annexe camping vers le budget principal 2025.

Madame la Maire quitte la séance, le Conseil Municipal après avoir délibéré sans la présence de madame la Maire, approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Annexe de l'exercice 2024.

La note brève et synthétique de présentation du C.F.U. est consultable en ligne sur le site internet de la ville de Lalinde www.ville-lalinde.fr ; « rubrique Mairie – vie municipale – publications légales ».

Débats et discussions :

Monsieur Emmanuel PELE fait remarquer que l'ouverture tardive cette année du camping municipal a eu nécessairement un impact sur les résultats financiers.

Madame Maryse GERARD répond que les explications ont été données à ce sujet.

Madame Emmanuelle DIOT souhaite connaître la nature des travaux en cours au camping de la Guillou.

Madame Maryse GERARD répond que c'est la Communauté de Communes qui est en charge de ces travaux et suggère qu'il faudrait leur poser la question.

Madame la Maire complète en précisant qu'une réunion prévue par la Communauté de Communes va être mise en œuvre afin de présenter les travaux.

Monsieur Emmanuel PELE précise qu'il est fort dommage que la collectivité ne soit pas associée à ces projets s'agissant d'un service municipal qui a été transféré à la Communauté de Communes.

II – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

1- Délibération n° 25.03.27-04 – Budget Principal de la Commune

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la couverture du besoin de la section d'investissement s'élevant à 690 554,38 €uros, montant qui sera repris en recettes d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2025. Cette opération permet d'affecter à la section de fonctionnement un excédent de 472 094,65 €uros qui sera inscrit en report excédentaire en fonctionnement au 002 du Budget Primitif 2025.

Madame la Maire précise que ces résultats intègrent les résultats positifs du Compte Financier Unique du Budget Annexe Camping, en raison du transfert au 1^{er} janvier 2025 de ce dernier à la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord.

III – AFFAIRES FINANCIERES

1- Délibération n° 25.03.27-05 – Tarif de la location du local « Aile Est de la Mairie »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet d'avocats bénéficiant par convention d'un local municipal situé dans l'entrée de l'aile Est de la Mairie, au rez de chaussée - composé de deux bureaux et d'un sanitaire - a résilié la convention de mise à disposition au 31 mars 2025.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal que ce local soit de nouveau mis à la location par le biais d'une convention annuelle moyennant une redevance mensuelle de 650,00€uros, cette convention prévoyant la dénonciation possible à tout moment moyennant un délai de préavis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 09 contre :

- **FIXE** le montant mensuel de la mise à disposition de ce local municipal à 650,00€uros
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention correspondante.

Débats et discussions :

Madame la Maire ouvre donc le débat et rappelle le montant actuel de location de 400,00€uros.

Madame Emmanuelle DIOT souhaite connaître le prix moyen appliqué à Lalinde pour les locaux professionnels.

Madame la Maire donne la consistance de ce dernier soit 55m2, un bureau, un accueil et un toilette.

Madame Maryse GERARD complète les échanges en indiquant que le montant du loyer comprend les charges de chauffage et que ce loyer n'a jamais été révisé.

Madame Julie CLARET souhaite savoir s'il y a obligation de fixer le montant de loyer sans connaître le preneur de la convention.

Madame Maryse GERARD donne les chiffres moyens de location à Lalinde au m2 du prix le plus bas, jusqu'au plus prix maximum.

Monsieur Jérôme BOULLET s'étonne que ce point n'ait pas été abordé en commission finances.

Madame la Maire souhaite que ce point soit vu en Conseil Municipal.

Madame Christine VERGEZ rappelle que ce local est situé au sein de la Mairie, une attention toute particulière doit être apportée quant au choix du preneur de la convention de location.

Monsieur Emmanuel PELE rappelle que ce local avait été créé pour accueillir un médecin ou le corps médical et qu'un ciblage pour le choix à venir devrait être mis en œuvre.

Monsieur Christian BOURRIER attire l'attention sur les prix communiqués, ces derniers concernent les locaux commerciaux.

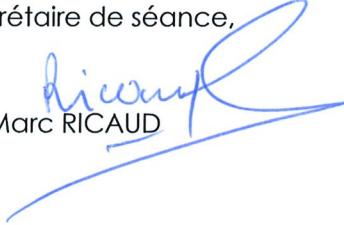
Les élus échangent sur le prix à fixer, à la suite Madame la Maire propose que les élus se positionnent sur un prix de loyer suivant. Deux montants sont proposés et sont soumis à un avis avant le vote.

Le prix retenu majoritairement est 650,00€uros.

Madame la Maire clôt la séance à 20h10

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc RICAUD

A blue ink signature of Jean-Marc RICAUD, written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

La Maire,

Esther FARGUES

A blue ink signature of Esther FARGUES, written in a cursive style with a large, stylized 'E'.